

**A R R Ê T E MUNICIPAL N° 10/2021**  
**INTERDICTION DE CIRCULATION**  
**ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,  
Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,  
Vu la demande présentée par la Société Eiffage Route Nord Est, rue Gabriel Péri à LESQUIN (59)  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

**A R R E T E**

**Article 1** : Le 18 Février 2021, en raison de travaux de reprise d'enrobé de la couche de roulement, la circulation et stationnement seront interdits par intermittence Rue de l'Offrande.

**Article 2** : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

**Article 4** : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA - 1<sup>ère</sup> Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST (59)

Fait à ATTICHES, le 17 février 2021

L'Adjointe aux Travaux  
Isabelle LAMPS

